Nations Unies A/53/573

Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 113 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Système intégré de gestion

Dixième rapport intérimaire du Secrétaire général

Résumé

Depuis le neuvième rapport intérimaire (A/52/711), la mise en oeuvre du Système intégré de gestion s'est poursuivie à un rythme soutenu. Sa mise en place dans les bureaux hors Siège s'est elle aussi poursuivie. D'autres utilisateurs (PNUD, UNICEF et OIT) ont progressivement adapté le logiciel du SIG à leurs besoins propres. L'Organisation a noté avec satisfaction que les experts indépendants, dans le rapport qu'ils ont établi comme suite à la demande de l'Assemblée générale, ont émis une opinion favorable, tant sur l'aspect technique du Système que du point de vue de son coût. Des mesures ont été prises pour donner suite aux suggestions des experts. Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les demandes formulées par l'Assemblée générale ont déjà été largement prises en considération.

Le présent rapport comprend :

a) Une description d'ensemble de l'état d'avancement des activités relatives à l'élaboration et l'installation du Système et une description du programme de travail prévu pour les deux prochaines années, accompagné de prévisions budgétaires révisées comme l'a demandé l'Assemblée générale;

b) Une annexe contenant une description détaillée des activités entreprises au cours des 10 mois écoulés, par domaine d'activité (annexe I);

c) Une annexe contenant une justification détaillée des crédits supplémentaires demandés (annexe III);

d) Trois annexes décrivant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des experts indépendants (annexe II) et du Comité des commissaires aux comptes (annexe IV) et aux demandes formulées par l'Assemblée générale (annexe V).

Au cours de l'année écoulée, la nouvelle version du module 2 (Prestations payables au personnel) a été installée à l'échelle mondiale; des aménagements majeurs ont été apportés au module 3 (Services financiers et services d'appui); des progrès ont été réalisés dans

l'élaboration du module 4 (États de paie et fonctions connexes) et du module 5 (Applications opérationnelles); le mécanisme utilisé pour l'établissement des rapports a été amélioré, et des rapports supplémentaires ont été mis à la disposition des utilisateurs finaux; les recherches sur le plan technique, en particulier pour l'accès à distance au Système, ont progressé. À l'échelle mondiale, le système continue de permettre la gestion d'un nombre important et toujours plus grand de processus administratifs et d'utilisateurs, tant au Siège que dans les bureaux hors Siège et dans d'autres organisations.

En ce qui concerne la prochaine étape, on prévoit que le module 3 sera complètement installé en février 2000 dans tous les bureaux hors Siège et que les modules 4 et 5 seront installés en août 1999 à New York et en août 2000 dans tous les principaux lieux d'affectation.

Bien que des progrès importants aient été réalisés, la complexité des tâches restant à accomplir ne doit pas être sous-estimée. L'installation d'un nouveau module des états de paie dans huit lieux d'affectation en à peine plus d'un an et l'installation des applications financières dans sept lieux d'affectation en moins d'un an exigeront certainement de la part du personnel et de l'administration dans tous les lieux d'affectation un effort sans précédent pour établir les données, entreprendre une formation, réorganiser le déroulement des opérations et s'adapter à une manière entièrement nouvelle de travailler. Il convient de rappeler à ce propos qu'un grand nombre de nouveaux processus automatisés, portant sur des opérations telles que la vérification des fonds disponibles et la gestion de l'indemnité pour frais d'études, des voyages, ainsi que des congés et du temps de présence, qui faisaient jusqu'à présent l'objet d'un traitement manuel, seront introduits pour la première fois dans la plupart des lieux d'affectation. Le calendrier d'exécution est très ambitieux, et pour limiter les risques que les délais ne soient pas tenus, la date d'achèvement de la mise en place du Système a dû être reportée au troisième trimestre de l'an 2000.

Comme suite à la demande de l'Assemblée générale, les coûts globaux qu'entraînera le projet jusqu'à son achèvement ont été également examinés. Des crédits supplémentaires d'un montant de 10,4 millions de dollars avaient été demandés dans le neuvième rapport intérimaire. L'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit total de 5,5 millions de dollars, ce qui portait à 68,1 millions le montant total du budget approuvé au titre du projet, et elle a prié le Secrétaire générale de lui soumettre des prévisions révisées, en tenant compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des experts indépendants. Les crédits supplémentaires qui seront nécessaires en sus du budget que l'Assemblée générale a approuvé jusqu'ici se chiffrent à un montant estimatif de 9,5 millions de dollars, dont 3 millions de dollars doivent être dépensés au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Sur ces 9,5 millions de dollars, 6,5 millions de dollars seront affectés aux activités relatives à l'installation du Système dans les bureaux hors Siège, dont la collecte et le nettoyage des données, la conversion des données, l'établissement d'interfaces et de passerelles, la formation et la mise à niveau du matériel. Il convient de noter, néanmoins, que toutes les autres activités, comme celles qui visent à perfectionner le système, intéressent aussi bien les bureaux hors Siège que le Siège.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	4
II.	État d'avancement du projet	3–18	4
III.	Questions budgétaires	19–30	7
IV.	Conclusion et recommandation	31–32	9
Tableau			
	Élaboration et mise en exploitation du Système intégré de gestion : prévisions de dépenses révisées		8
Annexes			
I.	Activités entreprises depuis le neuvième rapport intérimaire		10
II.	Mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans l'étude des experts indépendants de juillet 1998		18
III.	Justification détaillée des crédits supplémentaires demandés		21
IV.	Mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes daté du 10 septembre 1997 relatif au Système intégré de gestion		26
V.	Mesures prises comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/227 relative au Système intégré de gestion		29

I. Introduction

1. Le Système intégré de gestion (SIG), que l'Assemblée générale a approuvé à la section XII de sa résolution 43/217 du 21 décembre 1988, a pour objet de faciliter la gestion des décisions administratives et des notifications correspondantes dans les principaux lieux d'affectation. Il remplace progressivement les divers systèmes indépendants qui, élaborés souvent il y a de nombreuses années et, la plupart du temps, pour des activités inscrites au budget ordinaire, ne permettent plus d'assurer l'appui administratif que réclament un univers marqué par l'évolution rapide des besoins et la multiplication des tâches que font intervenir de vastes opérations de maintien de la paix et les activités extrabudgétaires. Le Système porte sur les grands domaines suivants : gestion du personnel, gestion des postes, comptabilité, achats, voyages, états de paie et exécution du budget. À ce jour, le Secrétaire général a présenté neuf rapports intérimaires, en 1989 (A/C.5/44/8), 1990 (A/C.5/45/20), 1991 (A/C.5/46/24), 1992 (A/C.5/47/27), 1993 (A/C.5/ 48/12, 1994 (A/C.5/48/12/Add.1), 1995 (A/C.5/50/35), 1996 (A/C.5/51/23) et 1997 (A/52/711).

2. Le module 1 du SIG (Gestion du personnel) a été installé au Siège en septembre 1993. Le module 2 (Prestations payables au personnel) et le module 3 (Services financiers et services d'appui) ont été mis en place en avril 1995 et 1996, respectivement. Une version améliorée du module 2 a été installée en avril 1998. Une refonte complète de la programmation et de la budgétisation du projet a été entreprise au début de 1994 afin de redéfinir le niveau des ressources dont on pensait à l'époque avoir besoin pour mener à bien le projet. Les difficultés qui ont suivi la mise en service du module 3 au Siège, ainsi que les observations et les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, ont obligé à réviser de nouveau le budget du projet à la fin de 1997. En juillet 1998, comme suite à la demande de l'Assemblée générale, une équipe d'experts indépendants a effectué un examen du Système et du projet; son rapport fait l'objet d'un document distinct (concernant les mesures prises en application des recommandations de l'équipe d'experts, voir l'annexe II).

II. État d'avancement du projet

3. Au cours de la période considérée, le Système intégré de gestion a continué d'être largement utilisé, en particulier au Siège et à Genève (voir annexe I, tableau; et annexe I, par. 11 et 15), confirmant la validité de sa conception et sa fiabilité croissante. Son utilisation par le PNUD s'est développée comme suite à l'installation du module 2. Le module 1 a été installé à l'UNICEF. Comme il est indiqué dans le neuvième rapport intérimaire (A/52/711) et comme l'a signalé le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/52/755), il a fallu prendre plusieurs mesures pour améliorer le fonctionnement du Système et compléter son installation à l'échelle mondiale. Certaines de ces mesures avaient déjà été mises en train au moment de la publication du neuvième rapport intérimaire. Plusieurs domaines d'action prioritaires avaient été identifiés. Les progrès réalisés dans chacun d'entre eux sont décrits ci-après.

4. On a fini de normaliser les données dans les secteurs du personnel et des finances afin de permettre la mise en service du module 2, relatif aux prestations payables au personnel, et, ultérieurement, la mise en service du module des états de paie. Cette opération a nécessité la conversion des données, la comparaison entre la structure des données du SIG et celle des données relatives aux états de paie, la collecte de données, ainsi que le report des données dans les tableaux de référence utilisés pour la gestion des prestations puis, ultérieurement, des états de paie, et la maintenance de ces tableaux. Des opérations semblables ont été entreprises dans tous les autres lieux d'affectation. Le module 2 a été mis en place dans six autres lieux d'affectation (Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Santiago et Vienne) et sera installé à Nairobi au cours du dernier trimestre de 1998. Les vérifications et les comparaisons entre la structure des données du SIG et celle des états de paie continueront d'être effectuées régulièrement jusqu'à ce que le module des états de paie soit mis en service.

5. Des améliorations devaient être apportées au module 3 (Services financiers et services d'appui) pour faciliter la gestion des transactions, éliminer les erreurs de données provoquées par des défaillances du Système ou des problèmes de conversion et faciliter l'installation du module dans les bureaux hors Siège. Au cours du premier trimestre de 1998, des modifications ont été apportées au module afin d'éliminer les données erronées, et les erreurs elles-mêmes ont été corrigées. On a en outre dressé une liste de 44 modifications prioritaires à mettre au point et installer par étapes au cours de 1998 et au début de 1999. On travaille actuellement à la mise au point de ces modifications en même temps qu'à celle d'autres modifications dont le PNUD principalement a besoin pour la mise en place du module 3. Certaines des modifications envisagées ont été transférées au stade de la production au cours de 1998. Une nouvelle version importante du logiciel sera mise en service en janvier 1999. À ce moment-là, 33 des 44 modifications envisagées auront été introduites dans le module. Cinq autres, concernant les états de paie, seront fournies avec les éléments connexes des états de paie. Les autres, qui se trouvent à divers stades d'avancement, seront fournies au cours du premier trimestre de 1999. Parallèlement à ces modifications, qui doivent être effectuées par le maître d'oeuvre, d'autres modifications et perfectionne-

ments ont été élaborés et installés de façon continue par le personnel de l'ONU afin d'améliorer le système. Tous ces aménagements étaient jugés essentiels et on a pu les identifier grâce, également, au fait qu'il y a eu une utilisation accrue du Système et une augmentation du volume de la demande par suite d'une meilleure maîtrise des capacités du Système.

6. Les difficultés qui ont suivi la mise en service du module 3 avaient entraîné des retards dans l'établissement des états financiers. Le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'un examen des processus, rapports et procédures destinés à faciliter l'établissement des états financiers soit entrepris. Du fait que les erreurs de données ont été corrigées, que des rapports standard supplémentaires ont été élaborés et que le personnel de la Division de la comptabilité a acquis une meilleure connaissance du Système, l'établissement des états définitifs pour l'exercice biennal 1996-1997 n'a pas connu de retards. Il en va de même pour la clôture des comptes relatifs aux opérations de maintien de la paix pour la période ayant pris fin le 30 juin 1998.

7. Comme le signalait également le Comité des commissaires aux comptes, l'absence de rapports de qualité avait contribué aussi aux difficultés qui ont suivi la mise en service du module 3. De nouveaux rapports ont été mis au point, à l'intention des services administratifs et du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, et des améliorations ont été apportées aux rapports existants afin qu'ils répondent mieux aux besoins opérationnels. Ces efforts soutenus devront être poursuivis jusqu'à la fin de 1999, et des crédits sont demandés à cette fin (voir par. 27 ci-après; annexe I, par. 44 et 49; et annexe III, par. 9).

8. Une autre raison des retards intervenus dans l'établissement des états financiers tenait au mauvais fonctionnement des interfaces et passerelles utilisées pour importer dans le SIG des données provenant d'autres systèmes et d'autres lieux d'affectation. Des améliorations ont été introduites dans les interfaces utilisées pour le remboursement de l'impôt sur le revenu, la gestion de l'assurance maladie après la cessation de service, à laquelle ont droit les retraités et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises, et l'enregistrement des bordereaux interservices échangés avec les bureaux hors Siège. On a aussi modifié la passerelle qui importe et exporte les données provenant du système actuel des états de paie. Le personnel de l'ONU continuera de se charger des travaux qui devront être faits encore dans ce domaine au cours des mois à venir.

9. Une autre priorité qui avait été identifiée avait trait à la nécessité de faire reprendre en charge la maintenance du Système par l'ONU afin que celle-ci ait moins besoin de recourir au maître d'oeuvre pour ce travail. Progressivement, et de plus en plus, l'ONU se charge des travaux qu'exigent de façon continue les réparations à faire dans le système, les aménagements à introduire dans les modules, les passerelles et les interfaces, et les opérations techniques. Dans tous les lieux d'affectation, le module 2 a été installé exclusivement par des fonctionnaires de l'ONU appartenant au Bureau de la gestion des ressources humaines, au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, aux bureaux hors Siège et à l'équipe du SIG. Le maître d'oeuvre a continué de travailler à la mise au point des modules 4 et 5, relatifs aux états de paie et aux opérations du Système, et aux perfectionnements à apporter au Système. En 1999, une fois ces tâches achevées, le maître d'oeuvre se retirera progressivement et l'ONU finira de prendre en charge le système. Les experts indépendants ont recommandé que ce transfert de responsabilités soit accompagné d'un appui qui serait assuré à titre transitoire par une petite équipe dont les membres seraient détachés par les fournisseurs (voir annexe-II, recommandation 6).

10. Ainsi que l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, et comme suite à la demande de l'Assemblée générale, le contrat passé avec le maître d'oeuvre a été révisé. Les négociations, menées au cours du premier semestre de 1998 ont permis de mieux définir les travaux qu'il devait effectuer, de préciser les dispositions relatives à la garantie, de redéfinir les prestations dues à l'Organisation et d'améliorer le système de contrôle des bordereaux (voir annexe IV, recommandations f) et g); et annexe V, demandes formulées dans les paragraphes 9 et 10).

11. On a introduit des perfectionnements techniques dans le système afin d'en améliorer le temps de réponse et la fiabilité, en particulier en éliminant les conflits entre demandes d'accès aux mêmes données, en améliorant les écrans d'interrogation et de sélection et en optimisant le temps de réponse du système expert qui gère la comptabilisation automatique des transactions financières dans le grand livre et les grands livres subsidiaires et calcule les prestations payables aux fonctionnaires. Alors que la version initiale du module 2 avait dû être retirée à l'automne de 1996 en partie parce qu'elle ralentissait le système, la nouvelle version du module 2, mise en service en avril 1998, n'a pas eu d'effets préjudiciables sur le fonctionnement général du système, grâce aux améliorations qui ont été apportées.

12. Au deuxième trimestre de 1998, on a mis en train des activités destinées à préparer le Système intégré de gestion pour le passage à l'an 2000 (Y2K), notamment les suivantes : vérification du logiciel du SIG lui-même; vérification des supports logiciels utilisés par le SIG et, en cas de non-compatibilité, mise à l'essai des versions Y2K compatibles avant l'envoi à la production; vérification des systèmes ayant une interface avec le SIG; vérification du matériel. Le travail est bien avancé, et devrait être achevé au cours du deuxième trimestre de 1999.

13. Les principales activités restant à entreprendre concernent l'installation du module des états de paie au Siège en août 1999, puis, ensuite, dans tous les autres lieux d'affectation entre février et août 2000, ainsi que la mise en service en 1999 du module 3 dans les bureaux hors Siège, à l'exception de l'Office des Nations Unies à Nairobi (où il sera installé au début de l'an 2000). La date à laquelle on aura fini d'installer le système dans tous les lieux d'affectation a dû être reportée de la fin de 1999 à août 2000 (voir annexe I, par. 31 et 32).

14. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale, deux experts indépendants ont effectué au cours du mois de juillet 1998 une étude approfondie du projet relatif au Système intégré de gestion afin de l'évaluer d'un point de vue technique et de donner son avis sur sa maintenance à long terme et ses besoins opérationnels ainsi que sur les éventuelles stratégies à mettre en oeuvre pour l'améliorer et assurer sa maintenance.

15. Cette étude fait l'objet d'un document distinct, qui est soumis à l'Assemblée générale. Les experts ont jugé que le système était robuste et bien conçu, qu'il était convenablement intégré aux progiciels vendus dans le commerce, que le travail de mise au point et d'installation avait été freiné principalement par un manque de ressources pour l'équipe technique et les domaines d'utilisation. Les ressources avaient dû être réparties entre des priorités concurrentes. Les experts ont également noté que le Système intégré de gestion n'avait pas échoué comme l'avaient fait beaucoup d'initiatives du même ordre tentées ailleurs, et que le volume de l'investissement semblait raisonnable par rapport aux résultats obtenus.

16. Les recommandations des experts sont énumérées à l'annexe II, où sont indiquées également les mesures prises pour y donner suite.

17. Les principales activités prévues pour les deux prochaines années peuvent se résumer comme suit :

a) Installation du module 3 dans tous les bureaux hors Siège en 1999, à l'exception de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et à Nairobi au début de l'an 2000 (voir annexe I, sect. F);

b) Installation des modules 4 (États de paie) et 5 (Applications opérationnelles) au Siège d'ici à août 1999 et dans tous les lieux d'affectation d'ici à août 2000 (voir annexe I, sect. F);

c) Achèvement de 90 rapports actuellement en construction et mise au point de plus de 110 rapports standard supplémentaires, dont l'achèvement est prévu pour décembre 1999 (voir annexe I, sect. I);

d) Reprise en charge totale de la maintenance par le personnel de l'ONU d'ici à décembre 1999 [voir annexe IV, recommandations h) et i)];

e) Création, conjointement avec d'autres organisations utilisatrices, d'un service commun pour la maintenance du système. Sous réserve de l'approbation de l'organe directeur de chaque organisation, ce service commun pourrait être établi en janvier 2000 (voir annexe I, sect. M);

f) Introduction de perfectionnements techniques propres à améliorer le rendement et la fiabilité du système et à le rendre compatible an 2000. C'est là une tâche qui s'effectuera progressivement, à l'exception des éléments ayant trait à l'an 2000, qui doivent être achevés d'ici à juin 1999 (voir annexe I, sect. J);

g) Mise en place d'un programme continu de formation au Système intégré de gestion dans le cadre du programme général de formation du personnel. L'équipe du SIG, en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, définira les bases de ce programme (voir annexe I, sect. K);

h) Achèvement des travaux de recherche déjà entrepris pour permettre l'accès à distance au SIG, grâce aux récentes innovations technologiques fournies par le marché de l'informatique (voir annexe I, sect. L).

18. Ainsi qu'il est indiqué en détail à l'annexe III du présent rapport, les crédits supplémentaires qui sont demandés doivent couvrir principalement :

a) Les dépenses relatives au personnel nécessaire dans les bureaux hors Siège pour les activités d'installation du SIG. Certaines de ces activités porteront sur la collecte et le nettoyage des données. Comme par le passé, et afin de présenter un état récapitulatif des dépenses relatives au projet du SIG, ces activités seront imputées sur le budget du projet plutôt que sur les chapitres du budget relatifs aux divers bureaux auxquels elles se rapportent;

b) Les dépenses relatives au personnel nécessaire au Siège pour planifier et installer le système dans les bureaux hors Siège;

c) Le coût de l'assistance qui sera fournie par le maître d'oeuvre pendant la période de transition précédant la reprise en charge totale de la maintenance par l'ONU, comme le recommandent les experts indépendants;

d) Le coût de certains perfectionnements pour lesquels on pourrait avoir à faire appel à une assistance limitée de la part du maître d'oeuvre;

e) Les dépenses relatives au personnel et aux services contractuels qui seront nécessaires pour l'élaboration de rapports supplémentaires.

III. Questions budgétaires

19. Comme il est indiqué dans le neuvième rapport intérimaire, la reprogrammation du module 3 et le travail supplémentaire qu'a nécessité le perfectionnement du module 2 ont affecté la mise en exploitation du module 4 au Siège et des modules 3 et 4 dans les bureaux hors Siège. Les retards survenus et les activités supplémentaires imprévues ont entraîné un accroissement des ressources nécessaires. En conséquence, le neuvième rapport intérimaire a inclus les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1998-1999 et jusqu'à l'achèvement du projet. Le montant total des prévisions de dépenses jusqu'à la fin de 1997 était estimé à 58,2 millions de dollars, alors que le montant approuvé pour l'ensemble du projet était de 62,6 millions de dollars. Le coût total du projet, tel qu'estimé dans le neuvième rapport intérimaire, se chiffrait à 72,9 millions de dollars, reflétant une augmentation nette, à l'époque, de 10,3 millions de dollars. Les dépenses effectives jusqu'au 31 décembre 1997 se sont chiffrées à 57,7 millions de dollars. Le solde non utilisé de 4,9 millions de dollars, sur le montant total approuvé de 62,6 millions de dollars, a été reporté sur l'exercice suivant et inclus dans les prévisions de dépenses révisées pour 1998 jusqu'à l'achèvement du projet.

20. Le montant supplémentaire de 5,5 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, porte le montant total approuvé pour le projet à 68,1 millions de dollars. Sur le dernier montant approuvé de 5,5 millions de dollars, un montant de 3 millions de dollars ne devait être utilisé qu'après approbation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Comité a depuis lors approuvé l'utilisation de 2,3 millions de dollars, et l'utilisation du montant restant de 0,7 million de dollars doit être examinée dans le contexte des dépenses à prévoir pour 1999.

21. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/227 du 31 mars 1998, a prié le Secrétaire général d'inclure dans son dixième rapport intérimaire un plan d'action détaillé et le niveau définitif des ressources nécessaires pour résoudre tous les problèmes en suspens, de façon à rendre le système entièrement opérationnel, en tenant compte notamment du rapport des experts indépendants. Le coût total révisé du projet, réestimé sur la base du rapport des experts indépendants, se chiffrerait à 77,6 millions de dollars.

22. Comme il ressort du tableau, avec la révision actuelle, le coût global du projet, de son lancement à son achèvement, est estimé à 77,6 millions de dollars, soit une augmentation de 9,5 millions de dollars par rapport au montant de 68,1 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale.

Élaboration et mise en exploitation du Système intégré de gestion : prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant approuvé par l'Assemblée générale jusqu'à la fin de la cinquante-deuxième session (1)	*Montant des dépenses au 31 décembre 1997 (2)*	*Montant estimatif des dépenses, de 1998 à l'achèvement du projet (3)*	*Montant total révisé des dépenses (2) + (3) (4)*	*Augmentation/ diminution (4) - (1) (5)*
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	14 157,00	12 309,02	8 212,35	20 521,37	6 364,37
Voyages	2 413,80	603,62	546,27	1 149,89	(1 263,91)
Formation	5 440,40	2 218,31	2 463,00	4 681,31	(759,09)
Services contractuels	39 870,40	37 581,11	8 178,00	45 759,11	5 888,71
Communications	272,10	283,86	17,90	301,76	29,66
Fournitures et dépenses diverses	196,20	187,71	48,00	235,71	39,51
Matériel	3 426,60	2 815,28	290,00	3 105,28	(321,32)
Logiciels	2 309,90	1 724,47	100,00	1 824,47	(485,43)
Total	**68 086,40**	**57 723,38**	**19 855,52**	**77 578,90**	**9 492,50**

23. Les modifications des montants des crédits nécessaires sont expliquées ci-dessous. Elles résultent principalement des dépenses de personnel pour la mise en exploitation dans les bureaux hors Siège et des dépenses contractuelles concernant essentiellement l'établissement de rapports et l'achèvement de la prise en charge du système par l'ONU, et sont compensées en partie par une réduction du montant global des crédits nécessaires relatifs aux voyages, à la formation et à l'acquisition de matériel et logiciels. On trouvera des explications détaillées à l'annexe III.

Dépenses de personnel
(augmentation : 6,4 millions de dollars)

24. Les dépenses relatives au personnel du projet sont inscrites au budget sous la rubrique du personnel temporaire. En décembre 1997, elles s'élevaient à 12,3 millions de dollars, contre 14,2 millions de dollars prévus au budget pour la période 1989-1997. Le montant de 1,9 million de dollars qui sépare ces deux sommes a été reporté et inclus dans les prévisions de dépenses pour la période allant de 1998 à l'achèvement du projet.

25. L'augmentation des prévisions de dépenses révisées résulte principalement des ressources nécessaires pour la mise en service dans les bureaux hors Siège. Cet accroissement est requis pour le maintien, jusqu'à l'achèvement du projet, de l'équipe d'exécution et des coordonnateurs locaux dans les bureaux hors Siège, et de l'équipe chargée de l'établissement des états de paie pour aider à la mise au point des états de paie dans les bureaux hors Siège. Les autres dépenses sont liées au recrutement du personnel temporaire supplémentaire nécessaire dans les bureaux hors Siège pour aider à la mise en service des divers modules du Système.

Services contractuels/consultants
(augmentation : 5,9 millions de dollars)

26. Comme il est indiqué dans le neuvième rapport intérimaire, les dépenses prévues à cette rubrique jusqu'en décembre 1997 ont été estimées à 36,9 millions de dollars. En décembre 1997, les dépenses effectives se chiffraient à 37,6 millions de dollars, dépassant les prévisions de 0,7 million de dollars. Ce dépassement de crédit tenait principalement au fait qu'il fallait faire appel aux services du maître d'oeuvre pour l'établissement de rapports.

27. Des ressources supplémentaires sont demandées à cette rubrique au titre des services contractuels nécessaires pour l'établissement de rapports supplémentaires, les activités hors spécifications qui pourraient être requises lors de la mise à l'essai du nouveau système concernant les états de paie (passerelles, interfaces, rapports et outils de contrôle et autres éléments demandés par les bureaux hors Siège), ainsi que pour le maintien, pendant un an, de quatre entrepreneurs pour faciliter le transfert à l'ONU de la responsabilité de la maintenance du système, après le départ du maître d'oeuvre, comme recommandé par les experts indépendants.

Voyages
(diminution : 1,3 million de dollars)

28. À la fin de 1997, les dépenses effectives au titre des voyages se chiffraient à 0,6 million de dollars, contre des prévisions d'un montant de 0,7 million de dollars. Cette sous-utilisation des crédits est imputable à la poursuite des mesures visant à réduire les frais de voyage, notamment par l'organisation des déplacements des fonctionnaires du Siège, de façon qu'ils se rendent dans plusieurs lieux d'affectation au cours du même voyage. La réduction des prévisions de dépenses révisées au titre de cette rubrique serait compensée en partie par une augmentation au titre d'autres rubriques.

Formation
(diminution : 0,8 million de dollars)

29. À la fin de 1997, les dépenses au titre de la formation se chiffraient à 2,2 millions de dollars, contre une estimation antérieure de 2,9 millions de dollars. L'économie que représente ce montant s'explique principalement par le fait que la formation est dispensée par les fonctionnaires de l'ONU. La réduction globale des prévisions de dépenses révisées à ce titre serait partiellement compensée par une augmentation au titre d'autres rubriques.

Matériels et logiciels
(diminution : 0,8 million de dollars)

30. En décembre 1997, les dépenses effectives relatives à l'acquisition de matériel et de logiciels correspondaient grosso modo aux dépenses prévues, mais le montant global des prévisions a été révisé après la prise en compte de la demande des bureaux hors Siège concernant l'acquisition de serveurs supplémentaires. La réduction globale s'explique par la baisse des prix du matériel et des logiciels.

IV. Conclusion et recommandation

31. L'élaboration et la mise en oeuvre du projet se sont heurtées à de très grandes difficultés. Comme il est indiqué dans les rapports antérieurs, la plupart de ces problèmes étaient imprévus et leur règlement a exigé des ressources techniques et financières supplémentaires. Ces difficultés ont, pour la plupart, été surmontées, les volets du système qui ont été mis en oeuvre fonctionnent de manière satisfaisante et le projet devrait être achevé d'ici la fin du prochain exercice biennal, le système devant alors être pleinement opérationnel dans tous les lieux d'affectation.

32. L'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Prendre acte du plan d'action et du montant des ressources nécessaires pour l'achèvement du projet relatif au Système intégré de gestion, figurant dans le présent rapport;

b) Approuver la demande de fonds supplémentaires pour l'achèvement du projet, dont le coût total se chiffre à 77,6 millions de dollars;

c) Prendre note du fait que, sur le montant supplémentaire de 9,5 millions de dollars demandé pour l'achèvement du projet, 3 millions de dollars ne seraient pas demandés avant 2000-2001;

d) Approuver un montant de 6,5 millions de dollars pour le projet SIG à allouer au titre du chapitre 27D du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Annexe I

Activités entreprises depuis le neuvième rapport intérimaire

A. Module 1 – Ressources humaines

1. Le module 1 appuie, entre autres, le traitement de toutes les notifications administratives requises pour la gestion des personnels de toutes catégories et classes; l'inventaire des compétences du personnel et l'établissement de fichiers de candidats; le contrôle de la procédure de recrutement, y compris le classement des emplois, les mesures de sécurité concernant l'accès au système et la réalisation de certaines transactions; ainsi que le maintien des valeurs dans les tableaux de référence utilisés pour le traitement de tous les types de transactions. Ces tableaux, y compris les barèmes des traitements, sont gérés au Siège, à New York, par le Bureau de la gestion des ressources humaines et seront transmis électroniquement à tous les lieux d'affectation et autres organismes utilisateurs, chaque fois qu'ils auront été actualisés.

2. Avec l'application réussie du module 1 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en février 1998, le SIG est devenu opérationnel dans tous les lieux d'affectation importants (New York, Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, Santiago et Vienne).

3. Des statistiques mensuelles sur le personnel sont transmises par chaque lieu d'affectation au Bureau de la gestion des ressources humaines, au Siège, par voie électronique. Des données récapitulatives sont également communiquées régulièrement par chacun d'eux sous forme électronique, lorsque la gestion de l'Organisation le demande. Avec l'amélioration prévue des communications, la fréquence des mises à jour parvenant au Siège augmentera. Avec la mise en service du module 3 dans les lieux d'affectation, des données à l'échelle mondiale sur d'autres catégories de personnel, comme les consultants et entrepreneurs, deviendront également disponibles.

Utilisation du module 1 (au 30 septembre 1998)

	Siège de l'ONU	*ONUV*	*CESAP*	*ONUG*	*CEPALC*	*ONUN*	*CEA*	*CESAO*
Date de mise en service	9/93	6/96	8/96	3/97	4/97	6/97	10/97	2/98
Nombre d'utilisateurs enregistrés	1 459	51	49	211	73	109	20	55
Nombre de transactions effectuées depuis la mise en service : notifications administratives approuvées	153 210	6 444	3 760	20 332	3 469	5 099	3 301	1 170
Taille de la base de données								
Nombre de dossiers sur les fonctionnaires	7 745	839	627	3 426	578	1 187	702	245
Nombre de dossiers sur les données familiales	12 289	1 407	1 599	7 459	1 346	2 277	2 112	675

4. Ce module a été mis en service par l'OIT, le PNUD et l'UNICEF. Globalement, on estime qu'environ 27 000 fonctionnaires relevant du régime commun sont maintenant administrés par le SIG.

5. Diverses améliorations ont été apportées au module 1 en avril 1998; elles ont été coordonnées et financées par chaque organisme utilisateur (ONU, PNUD, UNICEF et OIT) et chacun d'eux a bénéficié des modifications demandées par les autres. Une amélioration concerne la fonction de suivi du recrutement. Ce volet du système, comme l'ont souligné le Comité des commissaires aux comptes, n'a pas encore été mis en application à l'ONU. Le Bureau de la gestion des ressources humaines examine actuellement les modalités de son application compte tenu des changements liés aux procédures de recrutement et d'affectation.

6. L'équipe de l'ONU, également en consultation avec les autres organisations utilisatrices, examine actuellement les demandes de modification et déterminera avec les utilisateurs celles auxquelles il faudrait donner suite à titre prioritaire. Des mesures seront également prises afin d'appuyer le programme de réforme dans le domaine des ressources humaines, dont l'un des éléments principaux a trait à l'automation.

B. Module 2 – Prestations payables au personnel

7. Le module 2 automatise la détermination des prestations payables au personnel en appliquant, après chaque notification administrative, les dispositions du Règlement du personnel et autres dispositions connexes à la situation contractuelle de chaque fonctionnaire. Les résultats constituent la base de l'établissement des états de paie à utiliser dans le cadre du module 4. Comme il est indiqué dans les rapports intérimaires antérieurs, on a remodelé le module 2, afin d'améliorer sa performance, d'affiner sa logique et de normaliser les règles.

8. La nouvelle version du module 2, établie en étroite consultation avec le PNUD et l'UNICEF, a été mise en service par le Secrétariat de l'ONU à New York en avril 1998 et dans tous les lieux d'affectation, sauf Nairobi, entre juin et septembre 1998. L'Office des Nations Unies à Nairobi continue de nettoyer les données et appliquera le module 2 dans le courant du dernier trimestre de 1998. Le PNUD l'a déjà mis en service. L'UNICEF doit le mettre en exploitation au dernier trimestre de 1998. L'OIT s'efforce actuellement d'adapter le module en fonction de ses besoins spécifiques dans certains domaines. La mise en service du module 2 répond à l'une des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de décembre 1997 [voir annexe IV, recommandation b)].

9. L'application réussie de la nouvelle version de ce module exigeait notamment une vérification des données, afin d'assurer la concordance des données entre le SIG et les états de paie et le chargement dans le système des tableaux de référence, y compris plus de 480 barèmes des traitements différents dans plus de 150 monnaies, ainsi que la collecte et la conversion de données.

10. Le système permet de déterminer les éléments suivants : traitement brut, contributions du personnel, indemnité pour charges de famille – normale et modulée –, indemnité de poste, éléments sujétion, mobilité, et non-déménagement de la prime de mobilité et de sujétion, cotisation à la Caisse des pensions, prime de connaissances linguistiques, prime de recrutement, sursalaire et indemnité de non-résident. L'indemnité de licenciement, le capital-décès et la prime de rapatriement seront appliqués avec la notification administrative relative à la fin de service qui doit être transférée au module 4.

11. Depuis la mise en service de la nouvelle version du module 2 au Siège, plus de 12 000 notifications administratives ont été approuvées et le système a recalculé le montant des prestations payables à 5 367 fonctionnaires, créant plus de 21 000 dossiers pour le traitement des états de paie.

12. Les six cours de formation dispensés au Siège de l'ONU concernant la mise en service du module 2 ont été enregistrés sur bandes vidéo et des copies ont été faites à l'intention des bureaux hors Siège, de l'OIT, du PNUD et de l'UNICEF, afin de les aider pour la formation concernant le module 2.

13. En juin 1997, la première partie (Avances) du traitement de l'indemnité pour frais d'études avait été introduite. La deuxième partie (Demandes) a été appliquée en avril 1998. Au début d'octobre, plus de 3 400 demandes et plus de 2 800 avances avaient été examinées.

C. Module 3 – Services financiers et services d'appui

14. Comme indiqué dans les rapports intérimaires antérieurs, le module 3 concerne les finances et les services d'appui et constitue de loin l'élément le plus vaste et le plus complexe du système. Il appuie, entre autres, l'exécution du budget, le contrôle des fonds et engagements, les comptes débiteurs et créditeurs, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, les achats, le traitement des frais de voyage et les bordereaux interservices (voir A/C.5/50/35, par. 30 à 51).

15. Pendant la période du 1er avril 1996 au 14 octobre 1998, plus de 630 000 transactions financières ont été acheminées par le SIG. On mentionnera notamment 122 000 demandes de paiement, 105 000 montants à recevoir, 81 000 préengagements de fonds, 69 000 engagements et 44 000 décaissements.

16. Le traitement des frais de voyage a commencé en septembre 1997. En moyenne, plus de 800 demandes d'autorisation de voyage sont traitées chaque mois et globalement, plus de 10 000 ont déjà été traitées. Depuis la mise en service du module, plus de 40 modifications ont été examinées à titre prioritaire et appliquées afin d'améliorer le traitement des demandes d'autorisation de voyage et de remboursement des frais de voyage. La plupart des autorisations portent sur trois types de voyages : les voyages autorisés (6 675), les missions (1 558) et les congés dans les foyers (818).

17. Des modifications sont également apportées au traitement des paiements dans le cadre de transferts électroniques de fonds par le système d'échange de données informatisées avec les institutions financières, qui sera utilisé à la fois pour l'établissement des états de paie et pour les paiements aux vendeurs et tierces parties. Les interfaces entre le SIG et un programme commercial spécialisé sont en cours d'élaboration et devraient être achevées d'ici mai 1999.

18. En ce qui concerne la gestion et le suivi des activités de coopération technique, des modifications sont actuellement introduites, qui permettront l'enregistrement des allocations de crédits et autres données relatives au projet figurant précédemment dans le Système de gestion des projets. Ces

fonctions seront largement utilisées par les bureaux hors Siège où le pourcentage des fonds extrabudgétaires par rapport aux ressources du budget ordinaire est plus élevé qu'au Siège.

19. L'équipe du projet SIG, en coopération avec la Division des achats et la Division de la gestion des installations, a testé les modifications demandées par l'ONU au module capital fixe concernant le progiciel de gestion des achats intégré au SIG. Son application dans les départements et bureaux du Siège est prévue pour le premier semestre de 1999.

20. Après l'achèvement des travaux en cours, l'équipe du SIG et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité examineront la liste des modifications demandées et les incluront dans le plan de travail de 1999 par ordre de priorité.

21. Comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, huit outils diagnostiques avaient été mis au point en février 1998 et ils sont utilisés régulièrement. Ils permettent de contrôler l'état des fonds, et de vérifier les soldes et écritures du grand livre, la concordance entre les sommes comptabilisées dans le grand livre, les soldes au titre des comptes interfonds, les engagements, les préengagements, les documents concernant les engagements, et les comptes créditeurs. Ils permettent aussi d'identifier rapidement les problèmes de données qui peuvent surgir dans le système.

22. Chaque système est par nature en constante évolution. Cela est vrai à la fois des programmes personnalisés et des programmes standard. Si, comme il est indiqué plus haut, des progrès importants ont été accomplis, les utilisateurs souhaiteraient voir apporter de nombreuses autres améliorations. La priorité sera accordée à l'épuration et à l'archivage des données, activité qui avait dû être reportée en raison d'autres tâches plus urgentes. Les efforts seront poursuivis en vue de leur réalisation progressive. Il est toutefois prévu qu'en 1999, la majeure partie des ressources en personnel sera affectée à l'appui de la mise en service des modules 3 et 4 dans les bureaux hors Siège. Il n'est pas à exclure que de nouveaux problèmes surgiront concernant le système, qu'il faudra résoudre, comme on peut s'y attendre dans un système de l'ampleur et de la complexité du SIG.

23. Les activités entreprises en 1998 ont permis au personnel de l'ONU d'améliorer sa connaissance du système. Cela a notamment renforcé la fiabilité des opérations effectuées dans le cadre du système qui n'a pratiquement enregistré aucun temps d'arrêt en 1998, malgré une utilisation intensive.

D. Module 4 – États de paie, congés et temps de présence, assurances et allocation-logement

24. Ce module comprend une quarantaine d'éléments ou sous-modules fonctionnels. La définition des besoins établie en 1991 a été revue de près avec la participation active des utilisateurs du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, du Bureau de la gestion des ressources humaines et des bureaux hors Siège. Cette analyse a permis d'établir une liste de fonctions nouvelles ou révisées qui a été incorporée dans le plan de travail général. Les travaux ont progressé régulièrement et certains sous-modules fonctionnels ont déjà été testés. À la fin d'août 1998, le fournisseur a fait savoir à l'Organisation qu'il ne serait pas en mesure de livrer à temps le logiciel, du fait que les difficultés avaient été sous-estimées, en particulier la fréquence et l'étendue des modifications à apporter après coup et les opérations futures.

25. Le logiciel sera testé en trois temps :

a) Essai de chaque élément au fur et à mesure qu'il sera livré (date d'achèvement : février 1999);

b) Essai systématique et intégrationnel de tous les éléments pris ensemble et comparaison avec les autres parties du système avec lesquelles ils ont une interaction (données sur les ressources humaines, données du module 2, etc.) (date d'achèvement : mi-avril 1999);

c) Comparaison des états de paie actuels avec ceux qui sont produits à l'aide du SIG afin d'identifier d'éventuels défauts de concordance qui pourraient nécessiter des modifications du logiciel (date d'achèvement : mi-juillet 1999).

La date de mise en oeuvre au Siège est donc prévue pour août 1999.

26. À la fin de septembre 1998, la situation concernant le module 4 était la suivante :

a) *Allocation-logement*: Sous-module mis au point et testé avec succès. Les outils de formation et le programme de conversion sont prêts;

b) *Assurances individuelles* : Sous-module mis au point et testé dans le système. Les outils de formation sont prêts. Un programme de conversion est en cours d'élaboration;

c) *Congés et temps de présence* : Livraison et test du sous-module prévus pour le dernier trimestre de 1998. Les outils de formation sont prêts. Aucun programme de conversion n'est envisagé étant donné qu'il n'y a actuellement

aucune concordance dans l'enregistrement électronique des données (quand il en existe);

d) *États de paie* : La plupart des éléments en ligne (écrans de saisie des données) ont été conçus et codés et doivent être testés durant le dernier trimestre de 1998. Les processus de traitement par lots sont en cours de conception et de codification et devraient pouvoir être testés entre décembre 1998 et la mi-janvier 1999.

E. Module 5 – Diffusion des données, amélioration de la gestion des files d'attente et utilisation accrue du traitement de texte

27. Le module 5, qui est mis au point parallèlement au module 4, comprend les éléments suivants :

a) *Diffusion des données* : Il s'agit, d'une part, de tableaux de référence établis au niveau central (par exemple sur le barème des traitements) qui, une fois actualisés au Siège, seront automatiquement diffusés aux autres bureaux et organisations, et d'autre part, d'échanges de données afin de suivre les mouvements de personnel entre lieux d'affectation, de rassembler les données des divers lieux d'affectation aux fins de diffusion à l'échelle mondiale, d'automatiser le traitement des bordereaux interservices et de reproduire les données concernant les fonctionnaires et autres personnes;

b) *Amélioration de la gestion des files d'attente* : Le dispositif de gestion des files d'attente est utilisé pour faire savoir aux utilisateurs qu'ils doivent terminer une opération. Il permet également de suivre l'achèvement des divers processus qui nécessitent de nombreuses mesures et approbations. Le dispositif actuel sera amélioré afin d'assurer la concordance entre les divers types d'opérations;

c) *Utilisation accrue du traitement de texte* : Le traitement de texte est déjà utilisé pour les achats. Il sera appliqué à certaines autres parties du système.

28. Le module 5 devrait être mis en oeuvre par étapes durant la première moitié de 1999.

F. Bureaux hors Siège

29. Comme on l'a indiqué plus haut, les modules 1 et 2 fonctionnent déjà dans tous les principaux lieux d'affectation (à l'exception du module 2 qui doit être mis en oeuvre à Nairobi durant l'automne 1998).

30. On trouvera dans le tableau des statistiques sur l'utilisation du système dans les bureaux hors Siège.

31. Les principales activités de 1999 consisteront à mettre en oeuvre le module 3 dans six lieux d'affectation et le sous-module concernant les états de paie dans un lieu d'affectation. Ces deux éléments seront installés dans les autres lieux d'affectation entre janvier et août 2000.

32. Bien que les préparatifs soient déjà en cours, il a été établi, en consultation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, que l'Organisation aurait intérêt à repousser la mise en oeuvre du module 3 jusqu'à ce que sa nouvelle version, qui sera disponible en janvier 1999, soit implantée au Siège et y ait fonctionné pendant quelques mois. L'application dans les bureaux hors Siège sera également facilitée par le nombre accru de rapports disponibles, les outils de diagnostic et l'expérience du Siège.

33. L'une des principales difficultés rencontrées au Siège dans la mise en oeuvre du module 3 a été la conversion des anciennes données dans le nouveau système. Des éléments de données risquent de manquer dans les systèmes actuels et certains d'entre eux ne contiennent qu'un nombre très limité de moyens de validation, de vérification et de contrôle de la cohérence des données en traitement. Il faudra donc faire un gros effort pour vérifier, nettoyer et, au besoin, rassembler les données. Des ressources supplémentaires sont demandées afin d'appuyer les bureaux hors Siège dans ce domaine.

34. Étant donné que c'est l'équipe du SIG qui connaît le mieux le système, les travaux de mise en oeuvre devront être coordonnés avec elle, en étroite coopération avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, la Trésorerie, la Division des achats et la Section des voyages et des transports.

35. Le logiciel du module 4, y compris les outils de formation en ligne et autres éléments, sera disponible dans tous les lieux d'affectation peu après son implantation au Siège. De cette manière, l'ensemble du personnel aura plusieurs mois pour se familiariser avec le logiciel. Il est également prévu de permettre aux bureaux hors Siège, lorsque cela sera possible, d'accéder à distance au dispositif d'essai du module 4 à New York.

36. Les éléments spécifiques du module 4, tels que les sous-modules concernant les congés et le temps de présence, les assurances et l'allocation-logement, seront implantés graduellement et avant le sous-module relatif aux états de paie afin de limiter le nombre de fonctions qui doivent être mises en oeuvre simultanément.

37. Étant donné les retards de mise en oeuvre, il faudra continuer d'employer pendant un certain temps les systèmes actuels pour les rapports et processus rétroactifs. Comme l'ont recommandé les experts indépendants, tous les lieux d'affectation, sauf la CESAO, ont entrepris d'améliorer leur

système d'établissement des états de paie et de comptabilité afin de tenir compte du problème informatique posé par le passage à l'année 2000. Même après l'application des modules 3 et 4 du SIG, il faudra peut-être continuer d'utiliser les systèmes plus anciens pour les opérations de traitement et l'établissement des rapports à titre rétroactif. Les modules 3 et 4 devraient être implantés à la CESAO en 1999.

38. Le calendrier de mise en oeuvre prévu est très ambitieux et nécessitera la plus grande coopération de tout le personnel s'occupant des finances, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs. La qualité du logiciel et les connaissances du personnel de l'ONU au Siège devraient faciliter l'application de ce calendrier, mais des difficultés sont anticipées en raison du volume et de la complexité des tâches à entreprendre.

G. Recherche et infrastructures techniques

39. Les activités techniques de base ont pour objet d'appuyer au jour le jour la mise au point, les essais, la formation et la recherche-développement touchant le SIG. Elles sont réalisées en étroite coopération avec la Division de l'informatique et autres services techniques de l'ONU et de ses organismes. Il s'agit d'assurer un cadre stable et fiable qui permette d'aider dans leurs travaux de programmation, d'essai et de recherche plus de 100 fonctionnaires dans quatre bâtiments ainsi que le personnel, les utilisateurs et les fournisseurs de l'ONU et les usagers du PNUD, de l'OIT et de l'UNICEF.

40. Si la charge de travail le permet, un projet spécial sera entrepris en 1999 afin d'examiner la possibilité de disposer en ligne de formulaires types, portant par exemple sur les demandes de voyage, de remboursement et d'indemnités pour frais d'études, afin que ces formulaires puissent être remplis par les fonctionnaires et téléchargés dans le SIG. Cette technologie existe déjà, mais un grand nombre de recherches et d'essais restent à effectuer afin d'assurer la sécurité des données, l'intégration dans le SIG et la possibilité de procéder à des vérifications.

41. La plupart des activités techniques de mise au point ont été initialement effectuées par le maître d'oeuvre et doivent maintenant être prises en charge presque totalement par l'équipe du SIG, qui a été renforcée par deux fonctionnaires du PNUD.

42. D'autres activités techniques sont entreprises en coopération étroite avec la Division de l'informatique. Les experts indépendants ont souligné qu'il était nécessaire d'améliorer les télécommunications entre le Siège et les bureaux extérieurs, notamment pour faciliter les échanges de données entre les lieux d'affectation et le Siège, l'accès en ligne et en temps réel aux données locales par les échelons supérieurs de l'Administration au Siège, et les opérations de diagnostic et de réparation à distance du matériel et des logiciels.

43. La Division de l'informatique a achevé la mise en place d'une liaison de transmission des données entre New York, d'une part, et Vienne, Bangkok, Genève, Nairobi et Santiago, de l'autre. Beyrouth devrait être reliée durant le quatrième semestre 1998. En l'absence de liaison avec Addis-Abeba, la CEA et la Division étudient la possibilité d'utiliser à cette fin un réseau virtuel privé, technologie nouvelle qui assure, grâce à Internet, des communications sécurisées.

H. Établissement des rapports

44. La mise en oeuvre du module 3 a été entravée par les carences du système d'établissement des rapports, notamment les problèmes posés par le manque de rapports, les rapports incomplets et les temps de réponse. Plusieurs outils d'extraction des données ont été mis à la disposition des utilisateurs suivant leurs besoins spécifiques : le mécanisme officiel d'établissement des rapports, le processus d'interrogation normalisée de la base de données et le dispositif d'interrogations ponctuelles. L'accès au mécanisme officiel d'établissement des rapports est assuré non seulement au Département de la gestion, mais aussi aux services qui peuvent produire, en tant que de besoin, des rapports concernant leurs propres domaines d'activité.

45. Les autres besoins opérationnels des bureaux du Département de la gestion en matière de rapports sont satisfaits grâce à des interrogations préprogrammées adressées directement au SIG. Du fait qu'un nombre limité de fonctionnaires hautement spécialisés ont besoin de rapports de ce genre, ceux-ci n'ont pas à être incorporés dans le mécanisme principal. Enfin, les interrogations ponctuelles de la base de données répondent aux exigences particulières de certains fonctionnaires.

46. L'établissement des rapports relèvera principalement de l'équipe du projet SIG jusqu'à la fin de l'exercice biennal, mais la responsabilité devrait en être progressivement transférée aux unités centrales des bureaux concernés du Département de la gestion. À l'issue de l'analyse du projet, on a constaté que le nombre de rapports initialement demandés n'atteignait pas 60. Le nombre total de rapports actuellement en production s'élève à 255, tandis que 90 sont en cours d'élaboration et 115 restent à établir. En 1998, 51 nouveaux rapports sont actuellement au stade de la production et 50, dont 24 états financiers, ont été remaniés et améliorés. La

multiplication des activités dans ce domaine est liée à l'évaluation insuffisante des besoins au début du projet et au fait que les utilisateurs sont de plus en plus conscients de la richesse de l'information disponible dans le SIG. En d'autres termes, le SIG, qui était conçu au départ comme outil de traitement, se transforme de plus en plus en instrument de gestion. L'accent est actuellement mis sur les rapports concernant les états de paie afin d'appuyer pleinement la mise à l'essai de cette partie du dispositif.

47. L'une des principales activités achevées durant la première moitié de 1998 a consisté à transformer le mécanisme d'établissement des rapports afin de le rendre plus robuste, de réduire les temps de réponse et de fournir des outils supplémentaires aux utilisateurs finals. Il convient aussi de noter que les rapports élaborés au Siège sont diffusés dans tous les lieux d'affectation, ce qui permet à l'ensemble des responsables de la gestion de l'ONU et de ses organismes d'accéder pareillement à l'information et de disposer d'un mécanisme cohérent d'établissement des rapports. Ces derniers ont été également mis à la disposition du PNUD et de l'UNICEF. Toutes ces activités correspondent à la recommandation k) du Comité des commissaires aux comptes (voir annexe IV).

48. Le nombre et la complexité des rapports qu'il reste à établir exigent des ressources supplémentaires. Il est relativement difficile d'engager du personnel qualifié étant donné le caractère temporaire des fonctions, ce qui a amené, par exemple, certains agents à démissionner. Les travaux devront donc être réalisés essentiellement par des spécialistes de diverses sociétés engagés sous contrat en fonction de leurs qualifications et du coût de leurs services. Cette situation se traduit dans le projet de budget par une diminution des dépenses de personnel temporaire et une augmentation des dépenses au titre des contrats de louage de services. Des ressources supplémentaires sont également recherchées.

49. Il existe actuellement à New York 479 fonctionnaires qui ont accès au mécanisme d'établissement des rapports. Ce chiffre est de 172 pour les bureaux hors Siège.

I. Problèmes informatiques posés par le passage à l'année 2000

50. Les travaux sont bien avancés en ce qui concerne la vérification de tous les éléments du logiciel du SIG afin de veiller à ce que le passage à l'année 2000 se déroule sans problème. Dans le système lui-même, toutes les dates se composent de huit chiffres et, depuis le début de sa mise en oeuvre, de nombreuses dates d'expiration dépassent largement le 1er janvier 2000. Aucune difficulté n'est donc prévue dans ce domaine.

51. La nouvelle version du système d'exploitation du matériel a été installée et testée avec succès à Bangkok et équipera bientôt toutes les machines analogues au niveau mondial, y compris celles qui sont utilisées à des fins autres que le SIG. Un bogue a été identifié dans un autre élément du logiciel et le fournisseur a maintenant mis à niveau l'ensemble du logiciel.

52. La Division de l'informatique a créé dans ce domaine un laboratoire doté d'un matériel prêt pour le passage à l'année 2000. La nouvelle version compatible du système de gestion de la base de données relationnelles utilisé par le SIG est actuellement testée par l'équipe du SIG et sera ultérieurement installée dans ce laboratoire aux fins d'essais supplémentaires avant d'être mise en oeuvre à la date prévue, c'est-à-dire à la fin du premier trimestre de 1999.

53. Le progiciel des achats qui est intégré au SIG est actuellement à l'essai, de même que le progiciel pour l'impression des chèques et l'outil utilisé pour l'établissement des rapports.

54. On a également étudié tous les systèmes connectés au SIG afin de déterminer quelles sont les mesures à prendre. Afin d'éviter des risques majeurs imprévus dans l'implantation du sous-module pour l'établissement des états de paie, le système utilisé actuellement au Siège est modifié afin de ne pas être touché par le bogue de l'an 2000. Cette mesure était de toute façon indispensable étant donné que d'autres organisations dépendant de l'ONU pour le traitement de leurs états de paie n'auraient peut-être pas été prêtes à exploiter le module 4 avant le 1er janvier 2000. De plus, le dispositif actuel d'établissement des états de paie risque de devoir continuer à être provisoirement utilisé pour calculer les paiements à effectuer avant la date d'application du sous-module SIG et pour établir les rapports à titre rétroactif.

J. Formation

55. En 1998, les principales activités de formation ont porté sur les domaines suivants :

a) Mise en oeuvre des nouvelles fonctions des modules 1 et 3;

b) Implantation du module 2 dans tous les lieux d'affectation, à l'exception de Nairobi (prévue pour le dernier trimestre de 1998);

c) Utilisation du mécanisme d'établissement des rapports;

d) Passage à la deuxième tranche concernant les indemnités pour frais d'études;

e) Implantation des modules 2 et 3 (formation destinée aux représentants des bureaux hors Siège);

f) Formation ponctuelle de certains groupes de fonctionnaires dans divers domaines, assurée par l'équipe du SIG, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;

g) Utilisation du SIG et du module 1 à Beyrouth pour l'implantation de ce module.

56. De plus, le Bureau de la gestion des ressources humaines, en coopération étroite avec l'équipe du SIG, a inscrit les opérations et les procédures du SIG dans sa récente série de programmes de perfectionnement du personnel dans le domaine de la gestion des ressources humaines et financières. Les questions relatives au SIG seront intégrées selon qu'il conviendra dans la conception des nouveaux programmes.

57. Durant les deux années à venir, les activités de formation se concentreront sur la mise en oeuvre du module 3 dans les bureaux hors Siège et des modules 4 et 5 dans tous les lieux d'affectation.

58. De plus, en raison de l'usage accru du SIG, en particulier au Siège, et de la mobilité du personnel, il est devenu nécessaire d'élaborer un programme de formation plus systématique faisant appel à la vidéo, à la formation en ligne, aux manuels en ligne et à l'assistance en ligne adaptée au contexte.

59. Les activités de formation seront complétées par des réunions de groupes d'utilisateurs durant lesquelles des questions particulières seront examinées et, si nécessaire, approfondies lors de sessions de formation destinées à des groupes d'utilisateurs plus nombreux. L'équipe du SIG élabore actuellement des plans à cet effet en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines. Les demandes de crédits plus importants pour la formation figureront dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

60. L'équipe du SIG envisage de mettre en oeuvre, en coopération avec la Division de l'informatique, une page Internet aux fins de stockage et de diffusion au personnel d'appui technique travaillant dans tous les lieux d'affectation et les organisations qui utilisent toute la documentation technique établie au fil des ans. Des travaux ont été entrepris pour télécharger sur Intranet tous les manuels et autres recueils dont disposent déjà en ligne les utilisateurs du SIG. Cette mesure permettra à un plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder à l'information dans tous les lieux d'affectation et simplifiera en même temps la publication des recueils et manuels. Ceux-ci seront complétés par une documentation concernant les questions le plus fréquemment posées ainsi que par des recommandations pratiques pour traiter des problèmes particuliers.

61. Ces activités répondent à la demande de l'Assemblée générale (voir annexe V, demande 15) et aux recommandations précédentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes.

K. Accès à distance au SIG

62. Comme indiqué dans les huitième et neuvième rapports intérimaires (voir A/C.5/51/23, par. 57 et A/52/711, par. 41 et 42), l'équipe du SIG explore depuis un certain temps, en coopération avec la Division de l'administration et de la logistique des missions et la Division de l'informatique, les possibilités d'accès à distance au SIG. L'Administration estime qu'une telle approche comporterait de gros avantages : disponibilité de bases de données communes, réduction des coûts de mise en place et d'exploitation des systèmes dans les lieux d'affectation hors Siège et dans les bureaux de moindre importance, application de procédures homogènes dans l'ensemble de l'Organisation et augmentation du nombre de fonctionnaires formés à l'utilisation du même logiciel. Cela permettrait aussi de regrouper progressivement des opérations telles que celles ayant trait aux états de paie et les composantes du SIG lui-même dans un nombre de lieux d'affectation plus restreint, ce qui réduirait encore plus les coûts d'exploitation.

63. L'accès à distance au SIG est également jugé préférable car il permettrait d'éviter le déploiement d'applications administratives complexes, même d'ampleur limitée, dans de petits lieux d'affectation et les investissements considérables au niveau de la conception, de la mise en place, de l'exploitation et de la maintenance que cela nécessiterait.

64. L'Organisation étudie actuellement les possibilités de mise en application de la solution expérimentée avec succès en 1997 (le raccordement du SIG au Web), mais elle continue à s'intéresser aux nouveaux outils qui apparaissent sur le marché. Tout récemment, la Division de l'informatique, l'équipe du SIG et la Division de l'administration et de la logistique des missions ont soumis un nouvel outil à des essais qui ont été concluants. Le temps de réponse a été excellent à la fois avec les lignes spécialisées de l'ONU et avec les lignes téléphoniques normales. Il était cependant encore un peu lent avec les liaisons par satellite car l'outil est conçu essentiellement pour les lignes terrestres. Cependant,

le temps d'accès à l'information, aux fins d'interrogation et de production de rapports était satisfaisant. L'outil fait actuellement l'objet de nouveaux essais à partir de lieux d'affectation éloignés, et la société qui le commercialise travaille déjà sur un prototype qui pourrait éliminer certaines des déficiences constatées par l'ONU. L'accès direct à distance au SIG a également été testé en utilisant une configuration expérimentale du système.

65. La solution du raccordement au Web nécessiterait la modification partielle de l'application, et il faudrait procéder à de nouveaux essais sur tous les éléments du système. L'autre solution ne nécessiterait aucune modification de l'application elle-même. Dans les deux cas, il faudrait du matériel supplémentaire.

66. Sous réserve des résultats de nouveaux essais, il semble qu'il soit déjà possible de faire accéder au SIG les lieux d'affectation qui peuvent accéder à des réseaux de transmission de données suffisamment puissants, tels que Bonn ou La Haye. Les missions de maintien de la paix pourraient aussi avoir rapidement accès à distance au SIG pour l'extraction de données. La solution envisagée pour la saisie des données doit cependant encore être évaluée.

67. L'accès à distance au SIG présenterait un grand intérêt également pour le PNUD, le FNUAP, le Bureau des services d'appui aux projets et l'OIT, car cela leur permettrait de résoudre certains des problèmes que leur posent actuellement les systèmes en place dans leurs bureaux extérieurs. Il faudrait peut-être apporter des modifications au SIG pour répondre à certains des besoins propres aux bureaux extérieurs.

68. Les résultats de la recherche et des essais seront communiqués à toutes les autres organisations utilisatrices ainsi qu'au Groupe des Nations Unies pour le développement afin de déterminer s'il serait possible, dans les limites des ressources existantes, d'entreprendre un projet conjoint pour mener de nouvelles recherches et estimer les coûts de mise en place et d'exploitation. Les experts indépendants ont vivement recommandé de poursuivre ces activités (voir annexe II, recommandation 10).

L. Services communs

69. L'utilisation accrue du système a entraîné une plus grande coopération entre les organismes des Nations Unies et fait que l'équipe du SIG de l'ONU et celles des autres organisations connaissent maintenant mieux le système.

70. Le contrat passé avec le maître d'oeuvre arrive bientôt à expiration, et les activités de maintenance et d'appui devront donc être reprises collectivement par les organisations utilisatrices. Une telle solution sera moins coûteuse et permettra aux organisations de ne plus être tributaires de fournisseurs extérieurs. La coordination interorganisations sera encore plus essentielle si un projet commun pour l'accès à distance au système voit effectivement le jour.

71. Une étroite coordination s'est déjà instaurée entre l'Organisation des Nations Unies et le PNUD pour la mise au point des améliorations et modifications apportées au module 3. Un plan commun pour la mise au point en 1999 de nouvelles améliorations dans le secteur des ressources humaines fait l'objet d'une coordination entre l'Organisation des Nations Unies, le PNUD, l'UNICEF et l'OIT. De hauts fonctionnaires du PNUD ont déjà assisté à des réunions du Comité directeur de l'ONU pour le SIG. Un mécanisme plus formel est toutefois nécessaire pour une meilleure coordination.

72. Le Groupe de travail sur le SIG de l'Équipe spéciale chargée des services communs a fait un travail considérable pour cerner les problèmes à régler. Les experts indépendants ont proposé dans leur rapport un scénario en vue de la création d'un service commun pour l'exploitation et la maintenance du SIG et ont recommandé que ces arrangements soient institutionnalisés (voir annexe II, recommandation 8).

73. L'Équipe spéciale chargée des services communs a entrepris une étude à la mi-octobre en vue d'établir un rapport détaillé sur les solutions possibles pour la création d'un tel service commun.

Annexe II

Mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans l'étude des experts indépendants de juillet 1998

Recommandations	*Observations*
Recommandation 1	
Les bureaux hors Siège devraient veiller à ce que les systèmes anciens qu'ils utilisent actuellement pour la gestion des états de paie soient prêts pour le passage à l'an 2000 au cas où le module du SIG concernant les états de paie ne serait pas mis en service en 1999.	Tous les bureaux hors Siège ont déjà entrepris des projets pour mettre à niveau (CEPALC, CESAP, ONUG, ONUN, ONUV) ou remplacer (CEA) leurs systèmes de gestion des états de paie. Les états de paie de la CESAO sont gérés au Siège. Le système de gestion des états de paie du Siège est aussi en cours de modernisation (voir annexe I, par. 37 et 54).
Recommandation 2	
Il faudrait nommer immédiatement un directeur de projet qui serait chargé de planifier dans le détail les activités de mise en place du SIG dans les bureaux hors Siège, d'établir un calendrier précis et d'assurer la coordination et le suivi. Cette personne devra se rendre fréquemment dans les bureaux hors Siège pour superviser la mise en place du SIG.	Un directeur de projet a déjà été choisi, et il devrait prendre ses fonctions le 1er novembre 1998. Il travaillera en étroite coopération avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le coordonnateur chargé des bureaux hors Siège et les bureaux hors Siège eux-mêmes pour mettre la dernière main aux préparatifs des activités de mise en place. Actuellement, on prévoit qu'un plus grand nombre de fonctionnaires se déplaceront des bureaux hors Siège à New York que l'inverse. Les deux autres membres de l'équipe chargée de la mise en place ont également été choisis et devraient prendre leurs fonctions fin novembre 1998.
Recommandation 3	
Les bureaux hors Siège, en consultation avec le directeur de projet responsable de la mise en place et l'équipe du SIG, doivent établir un plan de travail détaillé indiquant les ressources humaines et les crédits nécessaires pour que la mise en place des modules «services financiers» et «états de paie» puisse être achevée en 1999 et pour qu'ils disposent par la suite des capacités voulues afin d'assurer la coordination et le bon déroulement des opérations du SIG.	Certains bureaux, tels que Genève, Beyrouth et Santiago, ont déjà achevé leurs plans de travail. Des ressources supplémentaires devront être obtenues pour financer les activités de collecte de données et l'élimination des données superflues, la conception d'interfaces et les activités de mise en place locales (voir par. 18 a) ci-dessus; annexe III, par. 4; et annexe I, par. 33). La question des activités futures de maintenance sera traitée dans le cadre du budget de l'exercice biennal 2000-2001 (voir aussi annexe V, observations sur la demande formulée au paragraphe 16).
Recommandation 4	
Il devient urgent de trouver au sein des organismes des Nations Unies ou de recruter des comptables et des spécialistes de la mise en place des systèmes, et que les bureaux concernés et l'équipe du SIG les forment pour qu'ils assurent la mise en place du système dans les bureaux hors Siège.	Outre le directeur de projet, responsable de la mise en place, les deux autres membres de l'équipe chargée de la mise en place ont été choisis et les formalités de recrutement sont en cours. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et certains bureaux hors Siège ont également recruté des spécialistes des systèmes et ceux-ci ont commencé leurs activités. Une équipe regroupant des membres de l'équipe du SIG, du personnel du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et du personnel des bureaux hors Siège a été créée, et trois fonctionnaires de bureaux hors Siège se trouvent actuellement à New York où ils participent aux travaux concernant certains aspects de la mise en place (voir annexe III, par. 5).

Recommandations	*Observations*
Recommandation 5	
Il faudrait intégrer à l'équipe du SIG un groupe central de la maintenance qui assurerait provisoirement la maintenance du système jusqu'à ce qu'ait été mis en place un mécanisme interinstitutions pour l'exploitation et la maintenance du SIG.	Des discussions sont en cours avec le PNUD, l'UNICEF et l'OIT en vue d'assurer une meilleure coordination des nouvelles activités de mise au point et de l'utilisation des ressources. Une étroite coopération a déjà été instaurée avec le PNUD en ce qui concerne les applications financières (essais communs, examen des spécifications de traitement, etc.), et la coordination pour ce qui est des applications concernant la gestion des ressources humaines, qui existe depuis 1994, est actuellement renforcée grâce à la tenue, à intervalles réguliers, de réunions interorganisations et à l'établissement d'un plan commun d'optimisation qui sera appliqué conjointement en 1999. Ces activités sont coordonnées par l'équipe du SIG.
Recommandation 6	
La mise en oeuvre de la stratégie de maintenance provisoire devrait être financée conjointement – en sus des frais de maintenance financés par le PNUD, l'UNICEF ou l'OIT – y compris les services d'un maximum de quatre spécialistes engagés sous contrat qui pourraient être nécessaires pour seconder l'équipe du SIG une fois que le maître d'oeuvre aura cessé ses activités.	Les prévisions de dépenses figurant dans le dixième rapport intérimaire comprennent un montant de 1,1 million de dollars pour le recrutement d'une équipe chargée d'assurer la transition après l'expiration du contrat du maître d'oeuvre (voir annexe III, par. 11).
Recommandation 7	
Chaque bureau ou département de l'Organisation des Nations Unies et chaque bureau hors Siège devrait se restructurer de façon à pouvoir s'acquitter des responsabilités qui lui reviennent en matière d'exploitation et de maintenance du SIG et en matière de coordination, responsabilités qui sont exposées dans le détail dans le présent rapport.	Les recommandations des experts indépendants seront examinées en détail par le Département de la gestion et par tous les bureaux hors Siège (voir aussi annexe V, observations sur la demande formulée au paragraphe 16).
Recommandation 8	
L'administration devrait collaborer avec les autres organisations participantes pour mettre en place et financer un mécanisme interinstitutions pour l'exploitation et la maintenance du SIG.	Une étude a été commencée en octobre 1998 en vue de mettre la dernière main aux scénarios possibles aux fins de la création d'un service commun pour l'exploitation et la maintenance du SIG (voir aussi annexe I, par. 69 à 73).
Recommandation 9	
L'Administration devrait sans plus attendre mettre en place une infrastructure pour la transmission des données traitées par le SIG.	On s'emploie actuellement à déterminer les installations nécessaires pour assurer l'accès à distance notamment au SIG, à l'Intranet, au système à disques optiques, etc. Les liaisons entre New York et Vienne, Bangkok, Genève, Nairobi et Santiago sont maintenant assurées. Dans le cas de Beyrouth et d'Addis-Abeba, les travaux sont en cours (voir annexe I, par. 43). De nouveaux logiciels récemment mis sur le marché permettent désormais l'accès à distance aux applications client-serveur sans de larges bandes passantes réservées. Cette option fait actuellement l'objet d'une évaluation technique détaillée (voir annexe I, par. 62 à 68).
Recommandation 10	
/L'Assemblée générale devrait approuver des crédits pour financer la mise en place des installations voulues afin de relier au SIG les opérations de maintien de la paix, les tribunaux et les organismes intéressés.	Des recherches sont en cours (voir annexe I, par. 62 à 68).

Recommandations	*Observations*
Recommandation 11	
L'état d'avancement du projet et les perspectives en ce qui concerne la poursuite des travaux dans chaque bureau ou département du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et dans les autres organisations utilisatrices devraient être exposés dans le prochain rapport intérimaire sur le SIG qui sera présenté à l'Assemblée générale, et par la suite à chaque fois que l'Assemblée pourra le demander.	Cette question sera traitée dans le onzième rapport intérimaire qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

Annexe III

Justification détaillée des crédits supplémentaires demandés

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)

1. Le montant total des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) s'élevait en décembre 1997 à 12,3 millions de dollars.

2. Les crédits nécessaires pour la période allant de 1998 à l'achèvement du projet sont estimés à 8,2 millions de dollars. Le montant révisé couvrirait les modifications indiquées au tableau III.1 ci-après en ce qui concerne les besoins en personnel.

Tableau III.1

Prévisions de dépenses au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour la période allant de 1998 à l'achèvement du projet

Article budgétaire	*Prévisions antérieures (neuvième rapport intérimaire) (en milliers de dollars É.-U.)*	*Article révisé*	*Prévisions révisées[b] (en milliers de dollars É.-U.)*	*Augmentation/ diminution par rapport aux estimations figurant dans le neuvième rapport[a] (en milliers de dollars É.-U.)*
Module 4 (états de paie)	461,9	**Module 4 (états de paie)**	467,8	5,9
1 P-4 – Coordonnateur 1 P-3 – Analyste		1 P-4 – Coordonnateur (24 mois de travail) 1 P-3 – Analyste (24 mois de travail)		
Mise en service dans les bureaux hors Siège	3 117,9	**Mise en service dans les bureaux hors siège**	3 813,0	695,1
1 P-5 – Coordonnateur de la mise en place pour les bureaux hors Siège		1 P-5 – Chef d'équipe (25 mois de travail)		
7 P-4 – Coordonnateur (bureaux hors Siège) 2 P-4 – Comptable (système) 2 P-3 – Comptable (système)		1 P-5 – Coordonnateur de la mise en place pour les bureaux hors Siège (24 mois de travail) 1 P-4 – Comptable (système), New York (24 mois de travail) 1 P-3 – Comptable (système), New York (24 mois de travail) 1 P-3 – Comptable (système), Genève (12 mois de travail) 7 P-4 – Coordonnateur (bureaux hors Siège) (34 mois de travail chacun) Remplacement de personnel dans les bureaux hors Siège (8 mois de travail)		
Équipe chargée de l'établissement des rapports	900,9	**Équipe chargée de l'établissement des rapports**	261,8	(639,1)
1 P-4 3 P-3 1 P-2 (trois mois)		2 P-3 (15 mois de travail chacun)		
Appui à la Division de la comptabilité	2 169,8	**Appui à la Division de la comptabilité**	2 169,8	0,0
3 P-4		3 P-4 (24 mois)		
4 P-3		4 P-3 (24 mois)		
5 postes d'agent des services généraux (autres classes)		5 postes d'agent des services généraux (autres classes) (24 mois chacun)		
		Collecte et nettoyage des données, construction de passerelles et d'interfaces, activités liées à la mise en service dans les bureaux hors Siège (126 mois de travail)	1 500,0	1 500,0
Total	**6 650,5**		**8 212,4**	**1 561,9**

[a] Voir A/52/711, annexe I, premier tableau.

[b] Voir le tableau figurant dans le corps du rapport.

3. Les crédits demandés à cette rubrique sont liés à la mise en place du SIG dans les bureaux hors Siège et tiennent compte de la nécessité de maintenir en place jusqu'à l'achèvement du projet l'équipe chargée de la mise en service ainsi que les coordonnateurs de la mise en place dans les bureaux hors Siège et l'équipe chargée de la mise au point de l'élément états de paie pour faciliter la mise en place de cette fonction dans les bureaux hors Siège. Compte tenu de l'une des recommandations des experts indépendants, des crédits ont été prévus pour reclasser un poste de P-4 à P-5 pour le chef de l'équipe chargée de la mise en service dans les bureaux hors Siège.

4. De plus, les bureaux hors Siège auront besoin de personnel temporaire supplémentaire pour la collecte et le nettoyage des données, la construction de passerelles et d'interfaces et la vérification des opérations de conversion ainsi que l'exploitation des systèmes existants pendant que le personnel permanent se consacre à des activités liées à la mise en service : formation, examen des procédures locales et révision des manuels et recueils, pour les adapter aux besoins locaux. Une partie de ces activités seront financées à l'aide des ressources existantes, mais on estime que celles-ci ne suffiront pas et qu'il faudrait prévoir un crédit supplémentaire de 1,5 million de dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), ce qui correspond à 126 mois de travail environ pour les sept lieux d'affectation.

5. Par ailleurs, il ne suffira pas de former le personnel des bureaux hors Siège : il faudra aussi qu'il se familiarise avec le logiciel et puisse acquérir une expérience pratique du fonctionnement du nouveau système. On prévoit par conséquent de faire venir au Siège pour de courtes périodes des fonctionnaires des services financiers des bureaux extérieurs pour qu'ils puissent se familiariser avec le logiciel et collaborer avec l'équipe du SIG pour mettre au point des outils de formation actualisés, des programmes de conversion et tous autres éléments qui pourraient être nécessaires pour faciliter la mise en service et l'exploitation du système dans ces bureaux. En outre, ces fonctionnaires pourraient être mis au courant du mécanisme d'interrogations normalisées utilisé au Siège pour mieux surveiller les opérations financières. Étant donné qu'il faudrait remplacer ces fonctionnaires à leur propre lieu d'affectation pendant leur séjour à New York, un montant de 104 300 dollars, représentant huit mois de travail, a été inclus à cette fin dans les crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions).

6. Pour ce qui est de l'élaboration des rapports, il y a aura beaucoup à faire, mais des difficultés considérables ont été rencontrées pour attirer et retenir du personnel sur la base d'engagements de durée limitée. On prévoit par conséquent que la plus grande partie des dépenses représenteront le coût de services contractuels car on recrutera des candidats qualifiés en s'adressant à plusieurs sociétés pour les charger de ce travail. Les dépenses de personnel initialement prévues pour l'équipe chargée des rapports ont été ramenées de 0,9 million de dollars (montant indiqué dans le neuvième rapport) à 0,3 million de dollars.

7. Les crédits demandés pour renforcer la Division de la comptabilité afin de faire face à l'accroissement du volume de travail lié à la mise en service des modules 3 et 4 et à la phase de transition n'accusent aucun changement.

Services contractuels

8. Comme il est indiqué dans le neuvième rapport intérimaire, les prévisions de dépenses à cette rubrique s'établissaient en décembre 1997 à 36,9 millions de dollars. Les dépenses effectives se sont élevées à 37,6 millions de dollars. Les prévisions de dépenses pour la période allant de 1998 à l'achèvement du projet sont estimées à 8,2 millions de dollars, comme on le verra au tableau III.2 ci-après.

Tableau III.2

Crédits demandés pour la période allant de 1998 à l'achèvement du projet

Services contractuels	*Estimations figurant dans le neuvième rapport[a] (en milliers de dollars É.-U.)* *(1)*	*Montant effectif des dépenses jusqu'à fin 1997[b]*	*Services contractuels, prévisions révisées*	*Montant révisé des dépenses prévues (en milliers de dollars É.-U.)* *(2)*	*Augmentation/ diminution par rapport aux estimations précédentes (document A/52/711, annexe 1, deuxième tableau) (en milliers de dollars É.-U)* *(2) - (1)*
Montant prévu au budget jusqu'à fin 1997, y compris les crédits additionnels nécessaires jusqu'à fin 1997 (ajouts imprévus, appui à la mise en place, passerelles, interfaces, rapports et outils de contrôle)	36 871,7	37 581,1		37 581,1	709,4
Crédits supplémentaires nécessaires après le 31 décembre 1997	5 378,0		Crédits supplémentaires nécessaires après le 31 décembre 1997	8 178,0	2 800
Fonctions supplémentaires pour le module 4 et modifications des modules 1, 2 et 3 pour les états de paie (1 million de dollars)			Fonctions supplémentaires pour le module 4 et modifications des modules 1, 2 et 3 pour les états de paie (1 million de dollars)		
Achèvement des modifications du module 2 et mise en service du volet indemnités pour frais d'études (340 000 dollars)			Achèvement des modifications du module 2 et mise en service du volet indemnités pour frais d'études (340 000 dollars)		
Élaboration de rapports supplémentaires (voyages et états de paie) (300 000 dollars)			Élaboration de rapports supplémentaires (1,5 million de dollars)		
Modifications du module 3 (services contractuels nécessaires pour résoudre les problèmes prioritaires) (3 738 000 dollars)			Modifications du module 3 (services contractuels nécessaires pour résoudre les problèmes prioritaires) (3 738 000 dollars)		
			Services contractuels nécessaires pour analyser les problèmes consécutifs à la mise en place du module 4 et les perfectionnements à apporter aux modules 3 et 4 pendant la phase de transition (1,1 million de dollars)		
			Ajouts imprévus (500 000 dollars)		
Total	**42 249,7**	**37 581,1**		**45 759,1**	**3 509,4**

a Voir A/52/711, annexe I, deuxième tableau.

[b] Voir plus haut, tableau III.1.

On prévoyait lors de l'établissement des prévisions de dépenses antérieures qu'un montant de 300 000 dollars serait nécessaire au titre des services contractuels pour l'élaboration de rapports supplémentaires, principalement concernant les voyages, les états de paie et la comptabilité. Compte tenu de la nécessité de continuer à produire des rapports supplémentaires ainsi que de la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes à cet égard, les prévisions de dépenses ont été portées à 1,5 million de dollars, l'augmentation de 1,2 million de dollars correspondant au coût des services contractuels pour le personnel que l'on continuera d'employer pendant l'année 1999. On prévoit qu'ensuite, les rapports actuellement jugés essentiels ayant été mis au point, la conception et la production des rapports supplémentaires seraient assurées par les services chargés de la maintenance dans les différents bureaux relevant du Département de la gestion.

9. On prévoit que certains changements imprévus devront être apportés pendant la période de conception et de mise à l'essai du volet états de paie. On estime à 500 000 dollars le montant à prévoir au titre des ajouts hors contrat.

10. Comme l'ont recommandé les experts indépendants, on pense qu'il sera nécessaire d'avoir recours aux services d'un certain nombre d'agents du maître d'oeuvre après l'achèvement du contrat. Ce personnel donnera des conseils d'ordre technique à la Division de la comptabilité et à l'équipe du SIG au sujet des problèmes qui se poseraient lors de la mise en service des modules 3 et 4 dans les bureaux hors Siège. Leur présence faciliterait en outre la transition lorsque le maître d'oeuvre cessera d'assurer la maintenance et que celle-ci sera reprise par l'ONU. On estime qu'il faudrait à cette fin recourir aux services de quatre agents du maître d'oeuvre; le coût à prévoir est estimé à 1,1 million de dollars.

Annexe IV

Mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes daté du 10 septembre 1997 relatif au Système intégré de gestion

Recommandations	*Observations*
Recommandation 1	
Le Comité recommande à l'Administration de prendre les mesures suivantes :	
a) Élaborer un plan d'action pour finir d'établir les tableaux relatifs au personnel dans la base de données en suivant un calendrier déterminé et vérifier périodiquement l'exactitude des données.	Le Comité a été informé que les tableaux en question ne concernaient que 5 % de l'ensemble des données intéressant la gestion des ressources humaines qui se trouvaient dans le système et que, dans certains cas, ils ne serviraient pas avant la mise en service du module 4 et des fonctions relatives aux voyages et à l'indemnité pour frais d'études. Grâce à la mise en service du module 2, la plupart des tableaux de référence sont maintenant remplis. Les autres le seront lors de la mise en service du volet états de paie et dans le cadre des activités ayant trait à la réforme de la gestion des ressources humaines. Un projet concernant l'introduction des données relatives aux compétences du personnel est en cours d'exécution. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a par ailleurs commencé à passer en revue les différents aspects de la fonction recrutement pour déterminer les modalités de sa mise en service (voir annexe I, par. 5).
b) Analyser les raisons de l'échec du module 2, élaborer un plan d'action pour assurer que ce module soit harmonisé avec les règles régissant les prestations payables au personnel et établir un calendrier pour la mise en marche du système.	Des travaux ont été entrepris dans le sens de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et le travail était déjà bien avancé lorsque le rapport a été publié. À cette date, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et l'équipe du SIG avaient établi un plan d'action détaillé et on s'employait à apporter les modifications requises et à les tester. Comme indiqué en détail aux paragraphes 2 à 13 du présent rapport, le module 2 a été mis en service au Siège en avril 1998, avec des résultats satisfaisants. Il a ensuite été mis en place à Addis-Abeba, à Bangkok, à Beyrouth, à Genève, à Santiago et à Vienne. Il a aussi été mis en service par le PNUD, et l'UNICEF doit le mettre en service pendant le dernier trimestre de 1998. Enfin, il devrait être mis en place à Nairobi pendant le dernier trimestre de 1998 et par l'OIT au début de 1999.
c) Travailler diligemment à la mise au point d'un ensemble officiel d'outils diagnostiques pour améliorer la qualité et la fiabilité des données enregistrées dans le SIG.	Huit outils diagnostiques ont été mis au point et sont utilisés régulièrement depuis février 1998. Ils permettent de contrôler l'état des fonds, les soldes et écritures du grand livre, la concordance entre les sommes comptabilisées dans le grand livre et les documents, les soldes au titre des comptes interfonds, les préengagements et engagements et les documents concernant les engagements et les comptes créditeurs. Les résultats confirment la validité du système à divers égards : possibilité de procéder à des vérifications, fiabilité et stabilité (voir annexe I, par. 21).
d) Donner une priorité élevée à l'élaboration de rapports systématiques au sein du SIG pour faciliter l'établissement des états financiers, outre résoudre les problèmes d'intégrité des données.	En septembre 1998, on comptait 141 rapports financiers en cours de production. Ces rapports sont complétés par une série d'interrogations normalisées qui a été mise à la disposition des utilisateurs spécialisés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (voir annexe I, par. 46).
e) Élaborer un plan d'action détaillé indiquant les calendriers d'exécution et les ressources nécessaires pour résoudre tous les problèmes auxquels se heurte actuellement le SIG	Le *module 2* a été mis en service dans sept des huit lieux d'affectation et le sera dans le huitième pendant le dernier trimestre de 1998. Des perfectionnements seront apportés au *module 3* au Siège en janvier 1999. Le *module 3* sera mis en place dans tous les lieux d'affectation à l'exception de Nairobi en 1999; il sera mis en place à Nairobi en février 2000.

Recommandations	*Observations*
	Les *modules 4 et 5* seront mis en place au Siège en août 1999 et à la CESAO pendant le dernier trimestre de 1999. Ils seront mis en place dans les autres bureaux extérieurs entre janvier et août 2000. De nombreux problèmes ont été examinés ou résolus, comme il est indiqué dans le présent rapport, et une série de perfectionnements au module 3 sera mise en place en janvier 1999. Il ne sera jamais possible d'aborder à la fois la totalité des problèmes identifiés au niveau des méthodes adoptées ou sur le plan technique. Un ordre de priorité est donc établi et les problèmes sont examinés au fur et à mesure. Une estimation des ressources nécessaires jusqu'à l'achèvement du projet dans tous les lieux d'affectation figure aux paragraphes 7 à 32 du présent rapport et dans l'annexe III.
f) Modifier le contrat du SIG pour actualiser la liste de commandes et le plan de travail et les utiliser pour vérifier les paiements et les livraisons;	La liste des commandes non exécutées pour les modules 4 et 5 a été établie et la mise au point définitive d'un avenant au contrat qui tiendra compte de tous ces éléments est en cours (voir par. 10 et annexe V, commentaires relatifs à la demande formulée au paragraphe 9 de la résolution).
g) Définir clairement les demandes d'amélioration du système pour s'assurer que le fournisseur soit dûment comptable de l'exécution des travaux relevant du contrat;	Le contrat a été révisé et tous les travaux à effectuer hors contrat par le fournisseur ont été relevés et clairement identifiés (voir par. 10 et annexe V, commentaires relatifs à la demande formulée au paragraphe 9 de la résolution).
h) Veiller à disposer, au sein de l'Organisation, des compétences voulues concernant la logique, les programmes spécifiques et autres éléments techniques du système afin d'être moins tributaire du fournisseur;	À l'exception des améliorations qu'il a été demandé au fournisseur d'apporter, la maintenance courante est d'ores et déjà assurée par le personnel de l'ONU. Pour tous les postes sauf un, des candidats ont été recommandés et les dossiers de candidature sont actuellement traités par le Bureau de la gestion des ressources humaines. À fin septembre 1998, cinq nouveaux fonctionnaires attendaient l'achèvement des formalités de recrutement. Parallèlement, 10 fonctionnaires du PNUD s'occupent de la mise en service du SIG et des perfectionnements dont le PNUD a besoin. Une coopération étroite a été mise en place entre les deux organisations, qui travailleront de concert dans ce domaine. Comme on l'a vu au paragraphe 9, les services à fournir par le maître d'oeuvre à l'avenir devraient être limités.
i) Mettre en place suffisamment de personnel qualifié pour disposer, au sein de l'Organisation, des compétences voulues pour gérer le système;	Au Bureau de la gestion des ressources humaines, la Section des systèmes de gestion informatisée des ressources humaines a été renforcée et l'on doit maintenant s'employer à mieux définir son rôle et ses responsabilités, notamment pour ce qui est de la surveillance ainsi que de la production des rapports. Au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, on s'emploie à renforcer les connaissances techniques des fonctionnaires, notamment dans le cadre de stages de formation organisés régulièrement pour leur permettre d'acquérir des connaissances plus approfondies sur le fonctionnement du système. Au Bureau des services de conférence et services d'appui, on procède à la mise au point définitive des dispositions à prendre pour créer au Bureau, à l'aide des ressources existantes, une section des politiques et des systèmes. Ces projets tiennent compte des recommandations formulées par les experts indépendants dans ce domaine (voir annexe II, recommandation 7).
j) Donner un rang de priorité élevé à la pleine application du plan de maintenance à long terme du SIG, compte tenu des besoins et des responsabilités des services utilisateurs;	Voir les commentaires relatifs à la recommandation i) ci-dessus et la recommandation 7 de l'annexe II.

Recommandations	*Observations*
k) Remanier l'application actuelle pour rendre les tableaux abrégés plus faciles à utiliser et mettre au point un système de consultation global pour répondre aux besoins des différents utilisateurs concernant les extractions systématiques d'informations, ce qui réduirait la nécessité d'interroger ponctuellement la base de données.	On a considérablement augmenté le nombre et amélioré la qualité des rapports types établis à l'intention d'un grand nombre d'utilisateurs qui s'en servent régulièrement. Certains besoins du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité qui ont trait au suivi de ses opérations sont satisfaits, et continueront de l'être, à l'aide d'interrogations normalisées, comme on le faisait dans le cas des anciens systèmes. Étant donné que celles-ci ne sont utilisées que par un nombre restreint de fonctionnaires spécialisés, il n'est pas nécessaire de les incorporer dans le mécanisme principal. La capacité qui a été ajoutée au début de 1998 au mécanisme de production des rapports pour télécharger certaines données sur le matériel informatique standard qu'utilisent les fonctionnaires a considérablement amélioré l'accès des utilisateurs finals aux données. Le temps de réponse a été réduit. Les experts indépendants se sont déclarés satisfaits des travaux entrepris dans ce domaine (voir également les paragraphes 44 et 49 de l'annexe I).

Annexe V

Mesures prises comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/227 relative au Système intégré de gestion

Demandes formulées par l'Assemblée générale[a]	*Commentaires*
7. *Prie* le Secrétaire général de prendre immédiatement des mesures pour appliquer intégralement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de lui rendre compte à ce sujet durant la partie principale de sa cinquante-troisième session;	Les mesures prises par l'Organisation sont décrites en détail dans l'annexe IV.
9. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la stricte application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le contrôle des dépenses afférentes au projet de Système intégré de gestion, en particulier pour ce qui est des dépenses contractuelles, et de faire en sorte qu'un appui administratif approprié soit fourni au projet conformément aux recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées aux paragraphes 25 et 27 de l'annexe à son rapport (A/52/755, annexe);	Toutes les dépenses engagées du 1er janvier 1998 à ce jour étaient fondées sur les prévisions de dépenses et le plan d'action indiqués dans le neuvième rapport intérimaire. Toutes les dépenses font l'objet d'un contrôle qui permet de déceler immédiatement les écarts entre les prévisions de dépenses et les dépenses effectives. S'agissant des dépenses afférentes au contrat, l'Organisation a signé un contrat d'un montant fixe négocié pour les travaux que doit encore exécuter le maître d'oeuvre. Une liste détaillée de ces travaux figure dans le contrat et il est rendu compte au cas par cas des dépenses, qui font alors l'objet d'une vérification. Tous les travaux sont couverts par une garantie d'un an. D'autres arrangements contractuels, en particulier pour la production de rapports, sont pris avec d'autres sociétés sur la base d'un appel d'offres. L'assistance requise dans ce domaine est fournie par la Division des achats au chef du projet et un commis a été affecté au projet pour faciliter le travail administratif.
10. *Prie également* le Secrétaire général de déterminer les responsabilités de l'adjudicataire dans les modifications apportées au Système intégré de gestion, afin d'éviter dans la mesure du possible des frais inutiles à l'Administration;	L'un des points négociés avec le maître d'oeuvre a été la question de la garantie pour les travaux accomplis sur la base du prix de revient. Le maître d'oeuvre a confirmé, avec preuves à l'appui, qu'il avait pris à sa charge plus de 10 000 heures de travail qui n'avaient pas été facturées à l'ONU au titre de la garantie concernant le module 3. Dans le cadre des négociations, le maître d'oeuvre, tout en considérant sa facturation justifiée, a offert à l'ONU un crédit de 500 heures supplémentaires que l'Organisation pourra utiliser à sa discrétion. Il a aussi accepté, comme indiqué plus haut, de signer un contrat d'un montant fixe négocié pour les éléments hors contrat restant à exécuter, avec une garantie d'un an. Tous les changements ont été clairement identifiés et les paiements sont effectués sur la base de l'état d'avancement des travaux sur chaque point.
11. *Prie en outre* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de procéder à une étude complète des raisons de l'augmentation des coûts contractuels du marché et de lui faire rapport à ce sujet avant la fin de la partie principale de sa cinquante-troisième session;	Le Bureau des services de contrôle interne établit actuellement son rapport.
12. *Prie* le Secrétaire général de charger des experts indépendants de procéder à une étude prospective du Système intégré de gestion, qui sera financée sur le budget du Département de la gestion du Secrétariat, sans que l'exécution du mandat de celui-ci en souffre, et de lui présenter un rapport à ce sujet, accompagné de ses observations, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, avant la fin de la partie principale de sa cinquante-troisième session; cette étude indépendante aura pour objet : a) D'évaluer le système d'un point de vue technique, tant sur le plan de la conception que sur celui des opérations, en tenant compte des exigences particulières de l'Organisation des Nations Unies; b) De présenter des propositions au sujet des besoins à long terme concernant la maintenance et les opérations du Système, du point de vue des effectifs et des compétences requises du personnel, de l'infrastructure et des communications;	Deux experts indépendants, appartenant à la fonction publique du Brésil et à celle du Canada, ont effectué l'étude demandée pendant l'été de 1998. Le rapport est soumis à l'Assemblée générale séparément.

Demandes formulées par l'Assemblée générale[a]	*Commentaires*
c) De proposer des stratégies susceptibles d'améliorer le système et d'optimiser les frais de maintenance;	
13. *Prie également* le Secrétaire général d'inclure dans son dixième rapport intérimaire un plan d'action détaillé et le niveau définitif des ressources nécessaires pour résoudre tous les problèmes en suspens, de façon à rendre le Système intégré de gestion entièrement opérationnel, en tenant compte des principales observations figurant dans les deux rapports mentionnés aux paragraphes 11 et 12 ci-dessus;	Les mesures prises et le plan d'action sont décrits en détail dans l'ensemble du dixième rapport. Le montant estimatif des crédits requis jusqu'à l'achèvement du projet, qui tient compte des éléments les plus récents, des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de celles des experts indépendants, figure à l'annexe III.
14. *Prie en outre* le Secrétaire général de réduire le recours à l'adjudicataire actuel en limitant les travaux supplémentaires au minimum requis pour faciliter la mise en oeuvre du projet de Système intégré de gestion dans les bureaux extérieurs, et de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux supplémentaires puissent être exécutés par le personnel de l'Organisation ou par une entreprise sélectionnée par voie d'adjudication;	Les négociations avec le maître d'oeuvre visaient à définir le travail qui restait à accomplir et à modifier le contrat en conséquence. Comme il est indiqué au paragraphe 9 du présent rapport (voir également le paragraphe 11 de l'annexe III), et conformément aux recommandations des experts indépendants (voir l'annexe II, recommandation 6), des ressources supplémentaires sont requises pour faciliter la transition une fois le contrat exécuté, de façon à assurer le transfert des compétences nécessaires pour que l'ONU puisse assumer intégralement la maintenance du logiciel. Des ressources ont été demandées pour financer des dépenses qui pourraient se révéler nécessaires pendant la mise à l'essai de la fonction états de paie, compte tenu des besoins des bureaux hors Siège. On ne prévoit pas de travaux supplémentaires et le maître d'oeuvre en a été informé. D'autres travaux contractuels ont fait l'objet de négociations avec plusieurs sociétés pour la production et la conception de rapports; il a été fait appel à la concurrence pour sélectionner les candidats. Il n'est pas demandé de crédits supplémentaires au titre de travaux contractuels en sus de ceux mentionnés ci-dessus.
15. *Demande* au Secrétaire général de veiller à ce qu'un programme global de formation au Système intégré de gestion soit incorporé au programme de formation offert au personnel de tous les lieux d'affectation concernés;	Le Bureau de la gestion des ressources humaines, en coopération étroite avec l'équipe du SIG, a inscrit les opérations du SIG et les procédures s'y rapportant dans sa récente série de programmes de perfectionnement du personnel dans le domaine de la gestion des ressources humaines et financières. Les questions relatives au SIG seront intégrées selon qu'il conviendra dans la conception des nouveaux programmes. Par ailleurs, en raison de l'usage accru du SIG, un programme de formation plus systématique faisant appel à la vidéo, à la formation en ligne, aux manuels en ligne et à l'assistance en ligne adaptée au contexte est en cours d'élaboration. Les activités de formation seront complétées par des réunions de groupe d'utilisateurs durant lesquelles des questions particulières seront examinées et, si nécessaire, approfondies lors de sessions de formation destinées à des groupes d'utilisateurs plus nombreux. L'équipe du SIG élabore actuellement des plans à cet effet en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines. Les demandes de crédits plus importants pour la formation figureront dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.
16. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce qu'un personnel suffisant et qualifié soit affecté dans tous les lieux d'affectation à la mise en oeuvre et à l'exploitation du Système intégré de gestion	Dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2000-2001, l'attention des chefs de tous les bureaux est appelée sur les dispositions de la circulaire SG/SGB/276 du Secrétaire général en date du 27 avril 1995, dans laquelle il est, entre autres, stipulé que dans certains lieux d'affectation hors Siège désignés, les chefs des bureaux sont responsables de la mise en place et du fonctionnement du système dans leurs bureaux respectifs et doivent veiller à ce que des ressources adéquates soient prévues pour coordonner la mise en place du système et son fonctionnement au jour le jour. Leur attention a également été appelée sur la nécessité de faire en sorte que les techniques informatiques bénéficient d'un soutien plus approprié dans leur lieu d'affectation, qu'il s'agisse du matériel ou des activités proprement dites. Lors de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2000-2001, on déterminera si les ressources prévues par chacun des bureaux à cet égard sont suffisantes [voir également annexe IV, recommandation i)].

[a] Les numéros des paragraphes correspondent aux numéros des paragraphes du dispositif de la résolution 52/227 de l'Assemblée générale en date du 31 mars 1998.